

Les injures d'Henri Nagapin à son personnel

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

30 septembre 2017

Voilà venu le temps du trivial, du glauque et du scabreux avec la circulation sur les réseaux sociaux d'un enregistrement d'une réunion du Comité d'entreprise de la clinique les Eaux claires qui s'est tenue le 14 septembre 2015. Sur la sellette : Henri Nagapin, aussi président de la Chambre de commerce. Dans un premier temps, l'homme a déclaré qu'il n'était pas concerné par cet enregistrement et encore moins par les insultes en cascades proférées. Ce n'est donc pas lui. *Le Courrier de Guadeloupe* a interrogé plusieurs salariés de la clinique, présents à ce Comité d'entreprise. Ils ont tous confirmé l'authenticité du document. Henri Nagapin a par la suite adopté un autre axe de défense. *" L'enregistrement est vieux, il sort à point nommé en même temps que la tempête qui souffle sur la Chambre de commerce où plusieurs membres du bureau ont démissionné "*. Ce qui provoque de nouvelles élections. Bref, c'est un complot. Sans doute. Les affaires ne sortent jamais par hasard et ceux qui les balancent ne sont ni neutres ni dépourvus d'arrière-pensées très précises.

Cela établi, et une fois dit, les faits incriminés lorsqu'ils s'avèrent exacts demeurent. Ils gardent toute leur gravité. Qui peut nier que les révélations du Canard enchaîné à propos des emplois présumés fictifs de l'épouse et des enfants de François Fillon ont changé les résultats de l'élection présidentielle en France ? Personne. La vraie question est la suivante : Un chef d'entreprise, de surcroît président de la Chambre commerce, peut-il tenir de tels propos à l'adresse de son personnel ? La réponse est évidemment non. Et qu'on ne vienne surtout pas laisser entendre comme cela a été fait dans les colonnes de France-Antilles que jiré manman fait partie de notre culture. Que ce serait notre seconde nature en tant que Guadeloupéens. Une nature-culture qu'Henri Nagapin maîtrise si bien qu'il peut la dégainer à la vitesse d'une mitrailleuse.

Je n'insisterai pas sur le caractère méprisant d'une telle interprétation. Des injures infamantes, il en existe dans tous les pays. Il ne viendrait à l'idée de personne de considérer qu'elles peuvent être adressées à des salariés par leur chef d'entreprise sous couvert d'en maîtriser une version grasse. J'ajoute qu'en dépit de la propension que certains ont à sortir cette insulte à tout bout de champ, elle demeure l'une des paroles les plus outrageantes qu'on puisse adresser à un Guadeloupéen. L'argument de la banalisation du juron ne tient pas non plus. Des bagarres nombreuses et graves ont éclaté à cause de cette injure.